



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 78825

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les énormes problèmes que rencontrent les parents de jeunes handicapés, qui après avoir été admis dans les IME et ensuite dans les Impro au-delà de 20 ans, et cela grâce à l'amendement Creton, s'inquiètent de leur avenir compte tenu des difficultés à trouver des structures d'accueil. Il souhaiterait savoir quelle suite le ministère compte donner au dispositif d'accueil permis par l'amendement Creton qui doit prendre fin normalement en juillet 2010. Par ailleurs, il apparaît que les établissements et les services d'aides par le travail sont aujourd'hui saturés et qu'ainsi de nombreux jeunes handicapés ne peuvent y être accueillis. Cette situation laisse de nombreuses familles dans le désarroi en particulier celles dont les parents travaillent, et dont les enfants ont besoin de l'accompagnement d'une tierce personne. Il souhaite connaître les réponses qui peuvent être données à ce genre de situation et les actions que compte mettre en place le ministère pour répondre à cette demande sociale particulièrement importante et justifiée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78825

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5473

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)